



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2022 - 065  
Séance du 8 juillet 2022

**Demande de Fonds social européen Programme Régional de réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2022-2024**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 22*

*Nombre de membres représentés : 3*

*Nombre de vote pour : 25*

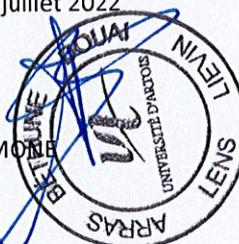
*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La demande de Fonds social européen Programme Régional de réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2022-2024 est approuvée.

Fait à Arras, le 8 juillet 2022

Le Président,  
Pasquale MAMMONI



**Conseil d'administration du 08 juillet 2022**  
**Point 26**

*Approuvé en CFVU du 24 juin 2022*

**Intitulé du projet** : Refonte du projet PRREL (créé en 2013).

**Descriptif :**

Le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues est un dispositif permettant d'accompagner les étudiants, en priorité boursiers et issus de filières professionnelles ou technologiques, tout au long de leurs études supérieures.  
Nous proposons ici, une refonte partielle de ce dispositif.

**Les objectifs d'un nouveau PRREL sont :**

Maintenir le PRREL TREMPLIN qui aide à la réorientation

Pour rappel : Le PRREL TREMPLIN : formation et aide à la construction du projet personnel pour un public en grande difficulté au cours de la première année, pour soit rebondir dans le même champ disciplinaire, soit se réorienter. Le DU Tremplin est organisé uniquement au deuxième semestre de l'année universitaire (240 heures de formation). Il vise les étudiants inscrits en licence (principalement en première année), et en BUT. Ils sont principalement boursiers de l'enseignement supérieur (70% pour le PRREL réussite) et prioritairement titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Ce dispositif reste cependant ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général obtenu sans mention. Les séances de tutorat par les pairs permettent de créer des emplois étudiants à raison d'un tuteur pour 2 à 5 étudiants encadrés.  
Nous le maintenons sur les deux DU des IUT.

Transformer le PRREL réussite en

- Développant le tutorat par les pairs
- Assurant un renforcement du PPP

**1. Objectifs du tutorat pédagogique : accompagner les tutorés vers la réussite et valoriser les compétences pédagogiques acquises par les tuteurs**

**Service support : Direction des Études et SUPArtois**

- Tutorat 1<sup>er</sup> année accompagné massivement (tutorat 2ème et 3ème année souhaité également)

Mettre en place le tutorat et assurer son suivi effectif (rendez-vous mensuel, analyse des fiches de suivi, animation d'une communauté, etc.)

Accompagner la formation du tuteur : formation pour découvrir les services relais (Cap avenir, vie étudiante, SCD, etc.) ; micro-formations sur des sujets variés (présentation de soi, capsule vidéo, sensibilisation au handicap, sensibilisation au plagiat, etc.). Mobilisation de PACTEs (ressources pour les tuteurs et formation à destination des tuteurs), suivi du MOOC existant.

Accompagner et valoriser les compétences des tuteurs et certifier ces compétences (mise en place d'une valorisation REE)

## **2.Objectifs du renforcement du suivi du Projet professionnel : donner confiance**

### **Services support : Direction des Études et Cap Avenir**

Accompagner tout au long de la licence pour prévenir le décrochage : création de référents qui permettent de préconiser les différents dispositifs, véritables relais enseignants auprès de Cap Avenir, ils assurent un accompagnement personnalisé.

Accompagner le projet professionnel abouti dans le cadre de la poursuite d'études

Former un enseignant référent par composante.

Mettre en place d'ateliers de connaissance des métiers par secteur d'activité.

Dispositif de mentorat par des professionnels.

Accompagner les étudiants dans des stages volontaires en licence générale par un accompagnement enseignant

Mettre en place une préparation à l'entretien d'embauche et utilisation de la Plate-forme visio-talent

Renforcer la préparation aux candidatures à l'entrée en Master

Accompagner vers l'alternance vers la fin de la licence, recherche d'entreprises etc...

### **Durée :**

**Le projet a une durée de 2 ans : 1<sup>er</sup> septembre 22- 31 août 24.**

**Subvention :** 297 236€

**Coût total du projet :** 498 250€

### **Budget :**

<b>Financement (en €)</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>F.S.E</b>	<b>Coût total</b>
Fonctionnement		4800	4800
Equipement			
Personnel	201 014	292 436	493 450
<b>TOTAL</b>	<b>201 014</b>	<b>297 236</b>	<b>498 250</b>

<b>Fonctionnement – Licence Visio Talent</b>	<b>4800 €</b>
<b>Equipement – sans objet</b>	<b>0€</b>
<b>Personnel : implication d'enseignants pour dispenser les cours, de 35 tuteurs, de personnels BIATSS permanents (DRH : 5% et 5% ; Direction des Etudes : 10%,10% et 5%, CAP Avenir : 10% et 10%), d'un MCF (10%). Recrutement d'un contractuel de catégorie B (50%) et d'un contractuel de catégorie A (100%)</b>	<b>493 450 €</b>